



Le maire de Saint-Cyr-en-Val

À

Mesdames, messieurs les élus :

- ☐ Adjoints au maire ;
- ☐ Conseillers municipaux délégués ;
- ☐ Conseillers municipaux.

Dossier suivi par le Secrétariat général

☐ sg@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02 38 76 66 29

ORDRE DU JOUR

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 2 novembre 2026.

Affichée le : 28/10/2026.

Madame, monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra **à la salle du Conseil municipal en mairie annexe, le lundi 2 novembre 2026 à 18h30**. En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du Conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil du 21/9/2026**

VIE INSTITUTIONNELLE

- Nomination des membres issus du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration de Val Espoir.
- Nomination de trois membres issus du Conseil municipal siégeant au sein du Conseil d'administration du comité de jumelage Saint-Cyr-en-Val / Bliesen.
- Pacte de gouvernance Orléans Métropole et ses communes membres.
- Désignation d'un référent déontologue.
- Abrogation de la délibération 81.2021 du 13/9/2021 relative aux récompenses pour les bacheliers avec mention très bien – abrogation à compter du 1^{er} janvier 2027.
- Approbation de la convention pour la bibliothèque avec la résidence *Idyllia- Le parc de Morchène*.
- Approbation des documents cadres relatifs à la gestion de la bibliothèque municipale (convention et attestation pour les bénévoles).

RESSOURCES HUMAINES

- Adhésion au dispositif de signalement actes de violence, discrimination, harcèlement et agissement sexistes dans le cadre de gestion CDG 45.
- Création et suppression d'emplois.

FINANCES

- Garanties d'emprunts Valloire Habitat.
- Approbation de la subvention pour l'association pour le Népal *Kanchenjunga*.

ENVIRONNEMENT

- Application du régime forestier – Approbation de la convention de gestion des parcelles concernées par l'office national des forêts.
- Nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant siégeant au sein de Natura 2000.
- Délibération de principe *territoires engagées pour la nature*.

ENFANCE JEUNESSE

- Approbation de la convention éducative et environnementale *La Mouillère*.

DOMANIALITÉ PUBLIQUE

- Abandon de servitude sur les parcelles AV 41, AV 108 et AV 109

3. Questions posées par les usagers et questions diverses

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via I-delibre. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibre.

Je vous prie de recevoir, madame, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire,



Christophe DELAFOY